

COMMUNIQUE DE PRESSE

3 septembre 2007



Service Presse
16 rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris FRANCE

Complément d'informations sur SUEZ Environnement

En complément des informations financières relatives à SUEZ Environnement publiées ce matin dans le cadre de son projet de fusion avec Gaz de France, SUEZ souhaite apporter certaines précisions sur les comptes audités de SUEZ Environnement :

- Au 30 juin 2007, l'endettement financier net de SUEZ Environnement s'élevait à 5,4 milliards d'euros ; les provisions, y compris celles pour renouvellement, s'élevaient à 1,8 milliards d'euros ; les participations et créances rattachées et les intérêts minoritaires étaient respectivement de 2,3 milliards d'euros et 2,9 milliards d'euros sur la base de leur valeur nette comptable.
- L'EBITDA 2006 de SUEZ Environnement (2,0 milliards d'euros) intègre AGBAR par intégration proportionnelle, AGBAR étant consolidé par intégration globale dans les comptes de SUEZ depuis le 1^{er} avril 2007.

Par ailleurs, l'EBITDA 2007 estimé de SUEZ Environnement s'élèvera à environ 2,35 milliards d'euros après consolidation d'AGBAR par intégration globale sur 9 mois.

Groupe international industriel et de services, SUEZ conçoit des solutions durables et innovantes dans la gestion de services d'utilité publique en tant que partenaire des collectivités, des entreprises et des particuliers. Le Groupe se donne pour mission de répondre aux besoins essentiels dans l'électricité, le gaz, les services à l'énergie, l'eau et la propreté. Coté à Bruxelles, Luxembourg, New York, Paris et Zurich, SUEZ est représenté dans l'ensemble des principaux indices internationaux : CAC 40, BEL 20, DJ STOXX 50, DJ EURO STOXX 50, Euronext 100, FTSE Eurotop 100, MSCI Europe et ASPI Eurozone. Le Groupe compte 140 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires en 2006 de 44,3 milliards d'euros, dont 89% est réalisé en Europe et en Amérique du Nord.

Information importante

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre pour la vente ou l'échange de titres Suez, Suez Environnement (ou toute société détenant les actions Suez Environnement) ou Gaz de France. Il ne constitue pas plus une offre de vente ou d'échange de titres dans un pays (y compris les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, l'Italie et le Japon) dans lequel une telle offre, sollicitation, vente ou échange est illégal ou est soumis à un enregistrement en vertu du droit applicable dans ledit pays. Sa diffusion peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes qui l'obtiendraient doivent s'informer sur l'existence de telles restrictions et s'y conformer. Dans toute la mesure permise par les lois et réglementations en vigueur, Gaz de France et Suez déclinent toute forme de responsabilité en cas de violation de ces restrictions par toute personne.

Les actions Gaz de France qui seraient émises dans le cadre de l'opération de rapprochement au bénéfice des porteurs d'actions Suez (y compris les porteurs d'ADS Suez (American Depositary Shares)) ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique sans avoir fait l'objet d'un enregistrement ou bénéficié d'une exemption à l'obligation d'enregistrement conformément au US Securities Act de 1933, tel que modifié. Les actions Suez Environnement (ou de toute société détenant les actions Suez Environnement) ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux États-Unis d'Amérique conformément au US Securities Act de 1933 et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique sans avoir fait l'objet d'un enregistrement ou bénéficié d'une exemption à l'obligation d'enregistrement.

Pour les besoins des opérations envisagées, les documents d'information nécessaires seront déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »). Dans la mesure où Gaz de France serait dans l'obligation ou déciderait d'enregistrer aux États-Unis d'Amérique les actions Gaz de France qui seraient émises dans le cadre de l'opération de rapprochement, elle déposerait auprès de la SEC (United States Securities and Exchange Commission) un document d'enregistrement américain (registration statement on Form F-4) comprenant un prospectus. Il sera fortement recommandé aux investisseurs de lire les documents d'information déposés auprès de l'AMF, le document d'enregistrement américain (registration statement) et le prospectus s'ils sont disponibles et lorsqu'ils seront disponibles, ainsi que tout autre document approprié déposé auprès de la SEC et/ou de l'AMF, ainsi que les avenants et les compléments à ces documents parce que ceux-ci contiendront des informations importantes. En cas d'enregistrement aux États-Unis d'Amérique, des exemplaires du document d'enregistrement américain, du prospectus ainsi que des autres documents appropriés déposés auprès de la SEC, seront disponibles sans frais sur le site web de la SEC (www.sec.gov). Les investisseurs recevront, au moment opportun, des informations sur la manière d'obtenir, sans frais, les documents relatifs à l'opération par Gaz de France ou par son mandataire dûment désigné. Les investisseurs et les porteurs de titres Suez peuvent obtenir sans frais des exemplaires des documents déposés auprès de l'AMF sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) ou directement sur le site internet de Gaz de France (www.gazdefrance.com) ou sur le site internet de Suez (www.suez.com), le cas échéant.

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des informations et des déclarations prospectives concernant Gaz de France, Suez et leurs activités regroupées après réalisation de l'opération de rapprochement envisagée. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections financières et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs et des attentes concernant des opérations, des produits et des services futurs ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots «s'attendre à», «anticiper», «croire», «planifier» ou «estimer», ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que les directions de Gaz de France et Suez estiment que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs et les porteurs de titres Gaz de France et Suez sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Gaz de France et de Suez, qui peuvent impliquer que les résultats et développements réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques comprennent ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Gaz de France et Suez auprès de l'AMF, y compris ceux énumérés sous la section «Facteurs de risque » du Document de Référence de Gaz de France enregistré le 27 avril 2007 sous le numéro R.07-046 et du document de référence de Suez déposé le 4 avril 2007 sous le numéro D.07-0272 ainsi que dans les documents déposés par Suez auprès de la SEC, y compris ceux énumérés sous la section « Risk Factors » du rapport annuel 2006 (Annual Report on Form 20-F) enregistré par la SEC le 29 juin 2007. Gaz de France et Suez ne prennent aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives, à l'exception de ce qui est requis par les lois et règlements applicables.

Contacts Presse : +33(0)1 40 06 66 51 / 66 68
Belgique : +322 510 76 70

Contacts Analystes : +33(0)1 40 06 64 89

Ce communiqué est également disponible sur internet : <http://www.suez.com>